

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 27 novembre 2024 à 18 heures 30
Salle Justice de Paix

Quorum : 9

Présents :

M. LAGIER Damien, Mme PORTE Bernadette, M. POLNARD Stéphane, Mme URLACHER Yolande, M. NOCERA Fabrice, M. PETIT Pierre, M. COMTE Raphaël, Mme DOURY Marie, Mme FREYDIER Pascaline, M. HENRY Jean-Christophe, Mme HUGON Frédérique, M. REYNAUD Yann, M. VAN EXTER Axel

Procuration(s) :

Mme BERT Amandine donne pouvoir à M. COMTE Raphaël, Mme VIVIERS Muriel donne pouvoir à Mme FREYDIER Pascaline

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BERT Amandine, Mme VIVIERS Muriel

Secrétaire de séance : Mme PORTE Bernadette

Président de séance : M. LAGIER Damien

Invitée : M. et Mme MENDIONDO, Mme Lore SIMIAND

1. Appel nominal des Conseillers Municipaux pour noter les présents, les excusés et les délégations de vote

Secrétaire de séance Bernadette PORTE.

Lecture de l'ordre du jour.

Appel des présents.

Fabrice NOCERA : arrive en retard pouvoir à Damien LAGIER

Muriel VIVIERS pourvoir à Pascaline FREYDIER

Yann REYNAUD excusé arrivée à 18h41

Amandine BERT pouvoir à Raphaël COMTE

Points ajournés : 3 à 6 reportés au prochain conseil le 16/12/2024 à 18h30.

Les notes d'information du parc éolien n'ont pas été envoyés les points correspondants doivent donc être ajournés.

Point d'information supplémentaire :

Monsieur le Maire, Damien LAGIER rappelle la symbolique du Ruban Blanc et expose le contexte actuel relatif.

Les féminicides sont majoritairement présents en milieu rural malgré la moindre concentration de population. La Sénatrice Drômoise, Marie Pierre MONIER auteure d'un rapport en 2021 est particulièrement active sur le sujet.

Une marche contre la violence faite aux femmes a été organisée au Poët Sigillat à l'occasion de la journée

internationale pour l'éradication de la violence faite aux femmes samedi 25 novembre 2024 durant laquelle Damien LAGIER a représenté la commune. Le Maire Damien LAGIER rappelle la double peine dont sont victimes les femmes issues de la ruralité, plus de difficulté pour trouver de l'aide en plus d'être plus atteinte par ce phénomène.

122 féminicides depuis le début de l'année 2024
50 % des féminicides ont lieu en milieu rural
« Être une femme en territoire rural, c'est la double peine avec des femmes plus sujettes aux inégalités sociales et économiques et qui ont plus de difficultés à trouver de l'aide lorsqu'elles sont victimes de violences », affirme la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)



MARSANNE
DRÔME PROVENÇALE



Rappel des numéros d'urgences et d'aide et de soutien : Numéro 3919 ouvert à tous, appel anonyme pour en parler pour poser des questions. Rappel des numéros nationaux et du CCAS qui répond à ces demandes de manière anonyme, humaine et agit de façon concrète localement 07.66.13.06.76.

Victime ou témoin de violences faites aux femmes ?

En cas d'urgence et de danger immédiat :

17  **114** 

Pour un conseil, une orientation

39 19 

arretonslesviolences.gouv.fr

ARRÊTONS LES VIOLENCES



Photo posée par un modèle.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Intervention de QENERGY

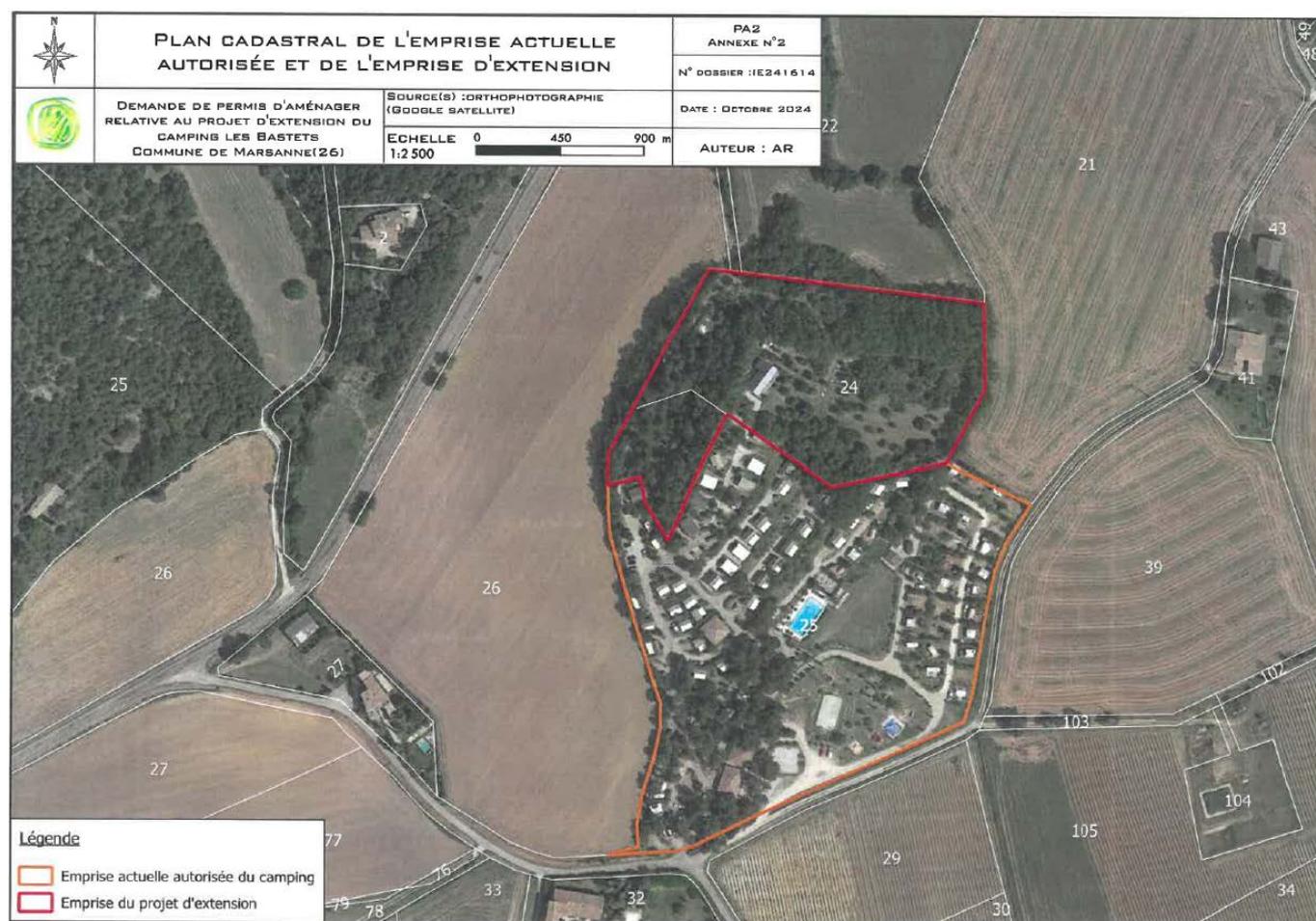
AJOURNÉ

4. Présentation de projet d'extension du Camping des Bastets par les propriétaires

Présentation par Monsieur et Madame MENDIONDO. Une demande d'urbanisme est en cours d'instruction auprès de la mairie sur lequel il y a un avis du maire.

Damien : en qualité d'acteur actif de la commune, je trouvais intéressant que vous présentiez votre projet.

Affichage du plan.

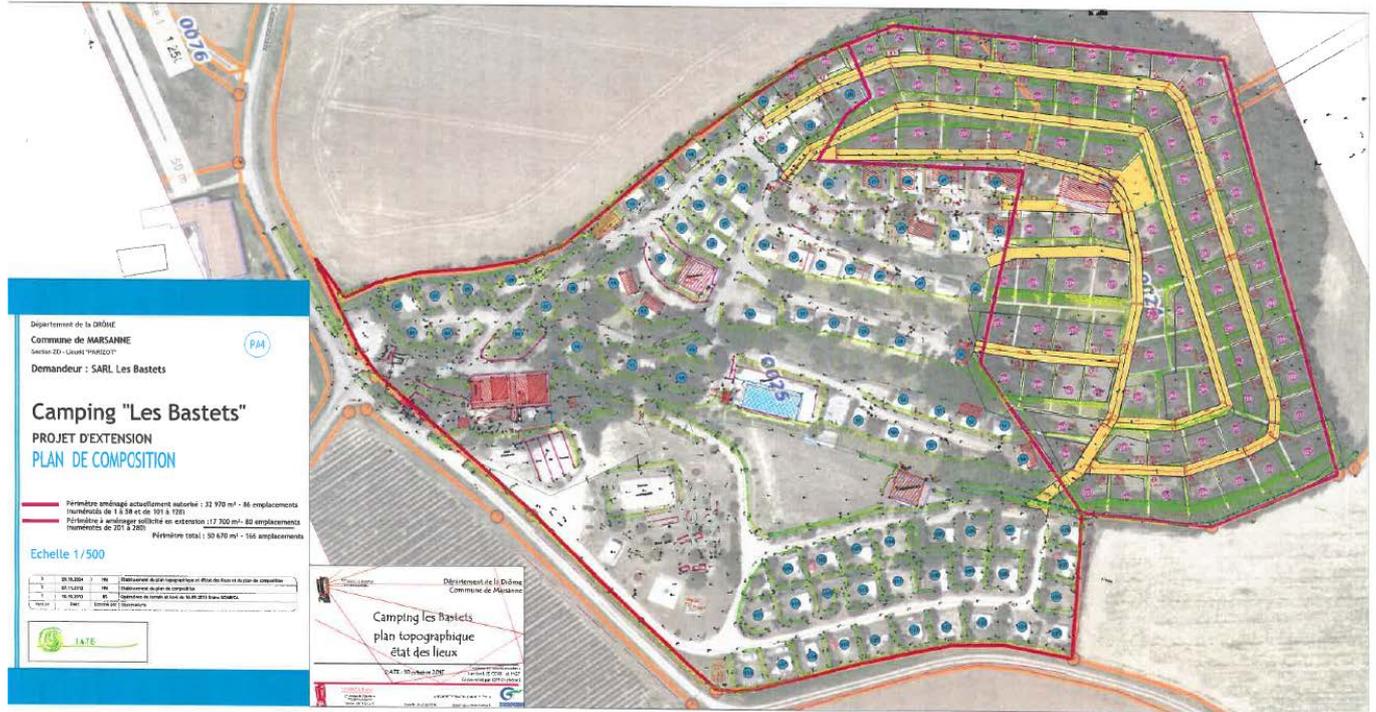


Mme MENDIONDO : Merci de nous donner le droit et la possibilité de présenter notre projet. Il s'agit d'un permis d'aménager pas d'un permis de construire car il s'agit d'hébergements légers.

Présentation de l'existant et de sa structure. La parcelle n°24 fait l'objet d'un Permis d'Aménager qui existait déjà et avait été validé par la municipalité au moment du rachat. Nous nous sommes concentrés sur le développement de l'existant ; moitié camping nu et dur.

9 ans que nous travaillons sur les lieux, le PA n'est plus d'actualité ; aussi, nous redéposons ce dossier. Zone 104, station d'épuration du camping. A l'achat la station d'assainissement a été remise aux normes et agrandie. Il suffira d'ajouter un bassin pour supporter l'extension des nouvelles parcelles.

Présentation du plan des parcelles.



Damien : madame MENDIONDO merci. Bernadette, veux-tu présenter le projet coté mairie ?

Bernadette : reprise de l'exact PA initial de 2013, 80 emplacements, prévu par le PLU, conforme à la réglementation. La commission de sécurité et la vie du camping nous a permis de juger de la rigueur des propriétaires.

Ils ont reçu les félicitations de la commission de sécurité ce qui est suffisamment rare pour être noté. En 2022, ils ont encore une fois fait preuve de respect des autres et d'entraide dans la crise de l'eau.

Damien : Quelques chiffres ?

Madame MENDIONDO : 86 emplacements actuellement, projet de 78 créations d'emplacement sans construction.

Axel : des arbres seront coupés ?

Monsieur MENDIONDO : certains seront coupés mais d'autres seront replantés.

Axel : les emplacements seront ombragés ?

Madame MENDIONDO : aujourd'hui c'est de la forêt, nous sommes conscients de l'importance de l'intégration paysagère, les campeurs apprécient ça et nous avons à cœur de maintenir cet état.

Monsieur MENDIONDO : les essences anciennes ont beaucoup souffert, nous replantons régulièrement des essences plus adaptées aux dérèglements climatiques.

Yann : vous allez créer des sanitaires ?

Damien : la question porte sur le besoin de sanitaires.

Madame MENDIONDO : l'idée est d'accueillir des camping-cars et des caravanes.

Damien : l'assainissement pourra supporter l'extension. La capacité électrique aussi. Le point de la défense incendie me semble important également à aborder.

Monsieur MENDIONDO : le camping s'est équipé d'une pompe pour pouvoir permettre l'accès de l'eau à la piscine pour les pompiers. L'installation de la pompe permet d'autoriser le pompage en piscine. Ce qui nous a valu les félicitations de la commission de sécurité.

Damien : nous pouvons maintenant parler de l'eau. Le dossier aborde ce sujet également. La consommation actuellement est inférieure à 3000 m3 mais nous notons une baisse de la consommation et un effort fait sur le sujet.

Piscine 250-250 m3 de consommation pour une piscine de 163 m3
Estimation des besoins : avec les 86 actuellement <2875 soit environ 30m3/an par emplacement.

Stéphane : le camping a mis en place des cuves pour faire tampon ce qui permet de soulager la pression sur le réservoir. 2 choses à travailler : améliorer la source de Parizot, nettoyage, sécurisation et sécurisation de la source de Babouin pour laquelle nous avons trouvé une solution.

Monsieur MENDIONDO : sur le projet nous améliorerons encore la gestion de l'eau, en ajoutant de nouvelles cuves de récupération d'eau en nombre sous les emplacements.

Madame MENDIONDO : la fédération des campings de plein-air se bat pour assouplir les règles d'utilisation des eaux non potables pour les sanitaires par exemple.

Monsieur Fabrice NOCERA arrivée 19h02.

Madame MENDIONDO : nous avons travaillé sur l'existant aussi par la mise en place de réducteurs, la mise en place de bouton pression... Nous envoyons aux vacanciers des informations et des programmes de sensibilisation sur l'eau. Le public nordique est très présent et déjà fortement sensibilisé sur la question.

Monsieur MENDIONDO : l'arrosage dépend de l'eau du Rhône, il se fait en goutte à goutte dans le respect des règles diffusées, nous paillons également...

Madame MENDIONDO : nous sommes sensibles aux points qui pourraient être problématiques.

Yann : la restauration peut assurer l'augmentation de volume ?

Monsieur MENDIONDO : l'idée est aussi de fidéliser les équipes et de faire vivre également le village.

Jean – Christophe : combien de salariés ?

Madame MENDIONDO : 15 fiches de paies. Les contrats courts sont ceux d'animation. Nous entretenons la forêt. Certains services sont mutualisés. Il y a aussi un personnel à l'année mais effectivement il y a un accroissement important du besoin en été lié à l'activité très saisonnière.

Bernadette : la réalisation est prévue pour cette année ?

Madame MENDIONDO : une première zone pour 2026, la finalité pour 2027.

Damien : d'autres questions ? Vous avez des bornes de recharge pour les véhicules électriques ?

Monsieur MENDIONDO : nous n'avons pas la puissance nécessaire.

Madame MENDIONDO : pas de recharge rapide mais possibilité de branchement.

Axel : Souci de voisinage avec votre projet ?

Madame MENDIONDO : nous avons hérité de quelques soucis que nous avons gérés. Nous n'avons pas eu échos d'opposition sur le projet actuel.

Axel : vous avez des problèmes de voisinage actuellement ?

Monsieur MENDIONDO : non pas à notre connaissance, en été nous essayons d'être raisonnable, les festivités s'arrêtent à 23h max très rarement 23h30.

Madame MENDIONDO : il faut garder à l'esprit que nous avons une petite structure.

Axel : existe-t-il à votre connaissance des opposants qui pétitionneraient contre votre projet ou le camping ?

Madame MENDIONDO : pas à notre connaissance. Et comme je vous le disais, il ne pourra jamais être question d'une grande entité avec de grosses animations car la structure est trop petite. On ne peut pas générer de projet d'animation qui créerait beaucoup de tapage dans des structures qui comptent moins de 250 places.

En Drôme, il n'y a que de petit camping, de petite structure.

La clientèle intéressée par une structure telle que la nôtre est en recherche de nature et d'authenticité. Le territoire est protégé, il s'agit d'une philosophie d'amour de la nature, qui cherche à se reposer.

Monsieur MENDIONDO : clientèle essentiellement de petite famille.

Damien : nous ne voyons que les gens calmes qui viennent au village est c'est essentiellement des familles.

Madame MENDIONDO : la philosophie d'un gros camping est plus animée mais nous parlons de structure avec un nombre de places conséquents. Il s'agit uniquement de l'analyse du territoire, pas d'une promotion de notre camping.

Damien : d'autres questions ?

Merci d'être venu nous exposer votre projet.

5. Avis du Conseil Municipal sur le permis d'aménager du Camping Les Bastets

Rapporteur : Damien LAGIER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension du Camping Les Bastets, situé au 335 chemin du Camping, parcelle cadastrée ZD 24, d'une surface de 15 000 m², consistant à augmenter la capacité d'accueil du camping existant de 78 à 166 emplacements autorisés.

Ce projet fait l'objet d'une demande de permis d'aménager, référencée PA 026 176 24 M0001, déposée en mairie le

31 octobre 2024.

Après un exposé de ce dossier par les propriétaires, la SARL Camping Les Bastets, représenté par M. Jean-Yves MENDIONDO, Monsieur le Maire précise à l'assemblée les éléments suivants :

- L'historique de cet établissement, en particulier l'obtention d'un précédent permis d'aménager, en date du 10 avril 2014, autorisant une extension de 10 emplacements supplémentaires.
- Un rappel réglementaire figurant dans le dossier initial de demande et les informations du dossier.

Dans ce contexte, M. le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis favorable à l'extension du Camping Les Bastets.

Damien : je sou mets un avis favorable

Vote : 1 Abstention Pascaline FREYDIER

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Bail emphytéotique et Convention du Parc éolien

AJOURNÉ

7. Décisions modificatives aux budgets primitifs

Présentation par Fabrice NOCERA. Deux décisions modificatives.

M49 : lecture de la délibération.

POINT N° 7.1 - CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2024

Objet : DM n°2 M49 – Budget eau – Augmentation de crédit

Rapporteur : Fabrice NOCERA, Adjoint au maire aux finances

- CONSIDÉRANT le budget primitif M49 2024, budget eau ;
- CONSIDÉRANT les recettes réelles effectuées le BP 2024 – M49 liées à la facturation de l'eau ;
- CONSIDÉRANT les travaux importants de fuites et de renouvellement du réseau réalisé et actuellement en cours ;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une opération d'augmentation de crédit équivalent en dépense et en recette ;

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6063 (011) : Fournitures d'entretien et de pe	25 000,00	7011 (70) : Eau	50 000,00
61523 (011) : Réseaux	25 000,00		
	50 000,00		50 000,00
Total Dépenses	50 000,00	Total Recettes	50 000,00

Répartition des 50 000 euros sur le chapitre 11 : Charges à caractère général (dépenses).

	DEPENSES Chapitre 011 Charges générales	RECETTES Chapitre 70 Vente de produits finis
BP 2024	60 887.26€	260 000 €
Réalisé	60 693.35€	365 445.22 €
DM proposée	+ 50 000 €	+ 50 000 €
SOLDE	110 887.26 €	310 000 €
Section de fonctionnement	327 661.73 €	327 661.73 €

Nous notons une forte hausse des ventes de produits finis liées à la facturation de l'eau, le montant prévu en recettes sur le budget primitif 2024 est de 260 000 euros pour un montant réalisé à ce jour de 365 445.22 euros (suite notamment à la facturation des consommations d'eau). L'augmentation de crédit proposée n'atteint pas ce niveau qui sera seulement de 310 000 euros après opération.

Proposition d'augmentation de 50K€ sur deux articles pour chapitres 011 / Chapitre 70

Je rappelle qu'il s'agit d'une constatation de recettes effectuées.

Questions :

Marie : estimations précédentes inférieures, pourquoi ?

Stéphane : plus d'eau consommée et des tarifs en augmentation surtout sur les gros consommateurs.

Damien : nous facturons également plus de monde.

Fabrice : nous avons respecté le principe de prudence sur la réalisation du budget.

Stéphane : la régularisation de la période impacte aussi les chiffres en se rapprochant de l'année civile, on facture un peu plus d'abonnement.

Fabrice : c'est un bon indicateur pour se projeter sur les travaux à venir. Sur le budget, les travaux sont coûteux mais aussi efficaces.

Stéphane : les travaux coutent vite cher.

Fabrice : l'idée est de prévoir large pour ne pas avoir revoter à la veille de Noël.

D'autres questions ?

Abstention : 1 – Jean-Christophe HENRY.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M57 DM 3 - Lecture de la délibération.

POINT N° 7.2 - CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2024

Objet : DM n°3 M57 – Budget général – Augmentation de crédit

Rapporteur : Fabrice NOCERA, Adjoint au maire aux finances

- CONSIDÉRANT le budget primitif M57 2024, budget général ;
- CONSIDÉRANT la recette supplémentaire de 16 500€, liée aux nouvelles modalités de répartition du fonds départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle non prévue au budget primitif 2024 et déjà perçue ;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une opération d'augmentation de crédit équivalent en dépense et en recette ;

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	6 000,00	74836 (74) : Attrib. fonds départ. de péréqu	16 500,00
615231 (011) : Voiries	10 000,00		
7392221 (014) : Fonds de péréquation des r	500,00		
	16 500,00		16 500,00
Total Dépenses	16 500,00	Total Recettes	16 500,00

Répartition des 16 500 euros sur deux chapitres en dépenses :

- 11 : Charges à caractère général (dépenses)
- 14 : Atténuations de charges (dépenses)

	DEPENSES Chapitre 011 Charges générales	DEPENSES Chapitre 014 Atténuation de charges	RECETTES Chapitre 74 Vente de produits finis
BP 2024	418 582.35 €	29 046 €	180 820 €
Réalisé	330 436.94 €	17 321 €	112 735.84 €
DM proposée	+ 16 000 €	+ 500 €	+ 16 500 €
SOLDE	434 582.35 €	29 546 €	197 320 €

Section de fonctionnement	1 333 731.86 €	1 333 731.86 €
---------------------------	----------------	----------------

On répartit les 16500€ touchés sur le chapitre 11 et chapitre 014.

Questions :

Marie : là c'est l'inverse.

Fabrice : l'année n'est pas terminée les dotations ne sont pas toutes arrivées. Nous n'avons pas atteint les dépenses que nous avons budgétisés car elles sont versées mensuellement.

Abstention : 1 – Jean-Christophe HENRY.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Non-valeurs Budget Général M57 2024
--

Fabrice NOCERA, adjoint aux finances précise que toutes les mesures possibles ont été engagées par le trésor pour le recouvrement.

Détails par type : il s'agit essentiellement de cantine.

POINT N° 8 - CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2024

Objet : Non valeurs – M57 Budget général 2024

Rapporteur : Monsieur Fabrice NOCERA

- CONSIDÉRANT le BP M57, Général ;
- CONSIDÉRANT l'état de présentations et d'admissions en non-valeur présenté par le comptable public ;

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable public lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...);
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes ;
- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 438.01 € sur les 663.60 € proposés. Le détail sera joint à la présente délibération. La commune refuse la mise en non-valeur du titre de Bitdefender pour un montant de 225.59 €.

Damien : La créance BITDEFENDER est retirée par Monsieur le Maire qui prendra contact avec son réseau pour régler cette facture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Non-valeurs Budget Eau M49 2024

Lecture faite de la délibération.

POINT N° 9 - CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2024

Objet : Non valeurs – M49 Budget eau 2024

Rapporteur : Monsieur Fabrice NOCERA

- CONSIDÉRANT le BP M49, eau ;
- CONSIDÉRANT l'état de présentations et d'admissions en non-valeur présenté par le comptable public ;

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable public lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2019	T-35	4	706121--		DAMISTELE	300		1,09	Certificat irrécouvrabilité
Particulie	2018	R-7-743	2			ANDRIEU Eric	EA3		1,16	Poursuite sans effet
Particulie	2020	R-4-114	2			BRUNEL Armand	EA3		1,68	Poursuite sans effet
Société	2019	T-35	2	701241--		DAMISTELE	300		2,03	Certificat irrécouvrabilité
Société	2019	T-34	4	706121--		DAMISTELE	300		2,48	Certificat irrécouvrabilité
Particulie	2020	R-4-626	2			REYNIER RHYSLAINE Fox	EA3		2,94	Poursuite sans effet
Inconnue	2015	R-1-386	4			KIBILLI Mehdi	571		3,10	Poursuite sans effet
Société	2019	T-34	2	701241--		DAMISTELE	300		4,64	Certificat irrécouvrabilité
Société	2019	T-35	1	7011--		DAMISTELE	300		5,39	Certificat irrécouvrabilité
Inconnue	2015	R-1-386	3			KIBILLI Mehdi	570		5,80	Poursuite sans effet
Particulie	2017	R-4-16	1			ANGUERRA MARIE OU Rega	EA1		8,40	Combinaison infructueuse d actes
Particulie	2017	R-4-17	2			ANGUERRA Marie	EA3		8,70	Combinaison infructueuse d actes
Particulie	2021	R-7-139	2			CHABHI Mohamed	EA3		12,04	PV carence
Société	2019	T-34	1	7011--		DAMISTELE	300		12,32	Certificat irrécouvrabilité
Particulie	2018	R-7-144	2			CHABHI Mohamed	EA3		12,76	PV carence
Société	2019	T-35	3	70611--		DAMISTELE	300		13,77	Certificat irrécouvrabilité
Particulie	2017	R-4-141	2			CHABHI Mohamed	EA3		17,11	PV carence
Particulie	2018	R-7-743	1			ANDRIEU Eric	EA1		19,18	Poursuite sans effet
Particulie	2020	R-4-147	2			CHABHI MOHAMMED .	EA3		22,41	PV carence
Inconnue	2015	R-1-386	2			KIBILLI Mehdi	89		23,27	Poursuite sans effet
Société	2019	T-34	3	70611--		DAMISTELE	300		31,49	Certificat irrécouvrabilité
Particulie	2016	R-2-128	2			CHABHI Mohamed	570		31,61	PV carence

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...);
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes ;
- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 540.57 € sur les 1 742.60 € proposés. Le détail sera joint à la présente délibération. La commune refuse la mise en

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulie	2021	T-1254	1	7067--		BERINGUIER Matthieu	83		12,35	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2022	T-313	1	7067--		BERINGUIER Matthieu	83		15,20	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2022	T-351	1	7067--		BERINGUIER Matthieu	83		17,10	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2023	R-16-573	1			BERINGUIER Matthieu	83		18,00	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2022	T-434	1	7067--		BERINGUIER Matthieu	83		19,95	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2022	T-974	1	7067--		BERINGUIER Matthieu	83		23,00	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2022	T-706	1	7067--		BERINGUIER Matthieu	83		24,00	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2022	T-638	1	7067--		BERINGUIER Matthieu	83		29,00	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2023	R-17-619	1			BERINGUIER Matthieu	83		29,00	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2022	T-453	1	7067--		BERINGUIER Matthieu	83		30,40	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2023	R-19-716	1			BERINGUIER Matthieu	83		31,00	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2023	R-21-808	1			BERINGUIER Matthieu	83		40,00	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2023	R-22-866	1			BERINGUIER Matthieu	83		43,00	NPAI et demande renseignement négative
Particulie	2021	T-991	1	7067--		BERINGUIER Matthieu	83		56,00	NPAI et demande renseignement négative
Société	2020	T-4926700532	1	--		BITDBFENDER	302		225,59	Poursuite sans effet
Particulie	2021	T-1051	2	752--		COSTE Caroline	300		52,01	Décédé et demande renseignement négative
						TOTAL			663,60	

non-valeur des titres du tiers CHABHI Mohamed pour un montant de 1202.03 €.

Damien : Je considère qu'une personne qui réalise des projets sur la commune est en mesure de régler ses dettes d'eau.

Jean-Christophe : Je suis d'accord avec vous, c'est à noter.

Jean-Christophe : Renard GEORGES demande personnelle qui m'a été faite sur sa facture d'eau.

Damien : il s'agit des non-valeurs ? Non, alors nous en parlerons plus tard, revenons au sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.Prévoyance des agents

Lecture de la délibération.

POINT N° 10 - CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2024

Objet : PREVOYANCE DES AGENTS PARTICIPATION PAR LABELLISATION

Rapporteur : Damien LAGIER, Maire

Participation obligatoire au financement la prévoyance – maintien de salaire des agents

- ✚ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ✚ Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
- ✚ Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.827-1 et suivants,
- ✚ Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
- ✚ Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- ✚ Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Exposé :

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulie	2017	R-4-17	1			ANGUERRA Marie	EA1		32,20	Combinaison infructueuse d actes
Société	2019	T-35	5	7064--		DAMISTELE	300		35,00	Certificat irrecouvrabilité
Société	2019	T-34	5	7064--		DAMISTELE	300		35,00	Certificat irrecouvrabilité
Particulie	2022	R-1-1601	1			CHAHBI MOHAMMED .	EA3		42,84	PV carence
Particulie	2020	R-4-114	1			BRUNEL Armand	EA1		43,15	Poursuite sans effet
Particulie	2020	R-4-626	1			REYNIER RHYSLAINE Por	EA1		49,27	Poursuite sans effet
Inconnue	2015	R-1-386	1			KIBILI Mehdi	77		56,70	Poursuite sans effet
Particulie	2019	R-8-142	2			CHAHBI Mohamed	EA3		64,53	PV carence
Inconnue	2018	R-7-637	1			SERRE ALBERT .	EA1		35,00	Décédé et demande renseignement négative
Inconnue	2017	R-4-650	1			SERRE ALBERT .	EA1		57,27	Décédé et demande renseignement négative
Particulie	2018	R-7-144	1			CHAHBI Mohamed	EA1		98,60	PV carence
Particulie	2021	R-7-139	1			CHAHBI Mohammed	EA1		102,10	PV carence
Particulie	2017	R-4-141	1			CHAHBI Mohamed	EA1		108,35	PV carence
Particulie	2020	R-4-147	1			CHAHBI MOHAMMED .	EA1		123,95	PV carence
Particulie	2016	R-2-128	1			CHAHBI Mohamed	77		140,85	PV carence
Particulie	2021	R-7-201	1			COSTE Caroline	EA1		49,54	Décédé et demande renseignement négative
Particulie	2022	R-1-1601	2			CHAHBI MOHAMMED .	EA1		199,53	PV carence
Particulie	2019	R-8-142	1			CHAHBI Mohamed	EA1		225,35	PV carence
						TOTAL			1 742,60	

Les employeurs publics territoriaux devront obligatoirement contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque **prévoyance** à effet du **1er janvier 2025** selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel. La proratisation pour les agents à temps non complet ou à temps partiel n'est pas prévue par les textes en vigueur. La délibération ne peut donc pas prévoir une participation « au prorata du temps de travail ».

L'employeur peut opter, pour chacun des risques :

- soit pour la labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit pour la convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - Soit par l'employeur,
 - Soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

L'autorité territoriale souhaite, à effet du 1er janvier 2025 :

- Pour le risque prévoyance :

Mettre en place un régime basé sur la labellisation et la souscription individuelle des agents à compter du 1^{er} janvier 2025. La commune propose une participation de 7€ mensuelle sur présentation d'un justificatif d'adhésion à un organisme labellisé dont la liste sera transmise aux agents.

L'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Drôme a été demandé, l'instance statuera le 16/12/2024. La présente délibération ne sera prise que dans le cas d'un avis favorable du CST.

Marie : il s'agit de quoi ? Quel est le cout ?

Damien : on ne sait pas réellement mais les contrats de base doivent être autour de ce montant.

Abstention : 1 - Frédérique HUGON.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT N° 11- CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2024

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'eau potable 2023

Rapporteur : Stéphane POLNARD

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Présentation des points et indicateurs obligatoires.

MARSANNE

EAU POTABLE

LES CHIFFRES CLÉS DE 2023

Résumé

Nombre d'abonnés	745 ab
Nombre d'habitants desservis	1341 hab
Linéaire de réseau hors branchements	54,0 km
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	85,7 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100,0 %
Rendement du réseau de distribution	73,9 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	73,8 %
Volume produit	129439 m ³
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie
Nombre d'ouvrages	5 ouvrage(s) de prélèvement
Fourchette de tarifs	2.01 €/m ³

Données au niveau de la compétence

Code	Titre	Valeur
D101.0	Nombre d'habitants desservis	1341 hab
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	2,01 €/m ³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année {1} (hors travaux)	230541,94 €HT
DC.195	Montant financier des travaux engagés	31572,0 €HT
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	85,7 %
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100,0 %
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120 points
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,9 %
P105.3	Volumes non comptés	2,3 m ³ /km/j
P106.3	Pertes en réseau	1,8 m ³ /km/j
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,13 %
P108.3	Protection de la ressource en eau	73,8 %
P109.0	Montant des actions de solidarité	0,0025 €/m ³
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	12,08 nb/1000ab
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	100,0 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,0 an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	7,63 %
P155.1	Taux de réclamations	20,13 nb/1000ab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	- unité
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	9,0 unité
VP.056	Nombre d'abonnés	745 ab
VP.059	Volume produit	129439 m ³
VP.060	Volume importé	0 m ³
VP.061	Volume exporté	0 m ³
VP.062	Volume prélevé	129439 m ³
VP.063	Volume comptabilisé domestique	84053 m ³
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	54,0 km
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	212,0 €HTVA
VP.126	Nombre de prélèvements en microbiologie	14 unité
VP.127	Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie	2 unité
VP.128	Nombre de prélèvements en physico-chimie	14 unité
VP.129	Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie	0 unité
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0,35 km
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0,2 km
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	15,0 unité
VP.175	Nombre d'habitants desservis	1341 hab
VP.182	Encours total de la dette	0,0 €
VP.183	Epargne brute annuelle	783,0 €
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année {0}, au 31/12/{1}	249655,81 €TTC
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	0 m ³
VP.220	Volume de service du réseau	960 m ³
VP.221	Volumes consommés sans comptage	10620 m ³

VP.224	Indice linéaire de consommation	4,85 m ³ /km/j
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	13,8 ab/km
VP.229	Ratio habitants/abonnés	1,8 hab/ab
VP.231	Consommation moyenne par abonné	112,82 m ³ /ab
VP.232	Volumes consommés comptabilisés	84053,0 m ³
VP.234	Volume produit + Volume importé	129439,0 m ³
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/{1} sur les factures émises au titre de l'année {0}	19057,79 €TTC

Damien : existence d'un schéma directeur : non

Stéphane : lorsque je l'ai rempli c'était le cas.

Damien : -25.7% de prélèvement, chiffre à remarquer. Ça veut dire que beaucoup d'eau ne terminait pas chez l'abonné.

Stéphane : Le rendement se calcule ici, ainsi que le vol d'eau. Les sources de Fresneau et Fontounes ne sont plus sur les réseaux d'eau potable.

Damien : peu de prélèvement entraine un fort impact en pourcentage lorsqu'il y a une anomalie.

Stéphane : grâce au schéma directeur, notre connaissance du réseau est à 100%. Ce chiffre très intéressant, il est le fruit d'un gros travail.

Axel : se voit aussi dans les recettes

Stéphane : indice de renouvellement 2025 gros tronçons à changer, actuellement nous réparons mais nous ne changeons pas le linéaire.

Fabrice : la réactivité des services pour les travaux à noter.

Stéphane : Pas de dette

Fabrice : ça va changer. Manque d'investissement sur 30 ans, ce n'est pas normal.

Questions :

Fabrice : c'est précis !

Stéphane : Remplissage des données et calcul automatique.

Jean-Christophe : où peut-on trouver ces données ?

Stéphane : SISPEA

Damien : sur eaufrance.fr, les données sont déjà disponibles. Le lien de téléchargement du document sera actif après le dépôt de la délibération. Ce document est généré automatiquement lors de l'enregistrement des données. Nos redevances sont aussi liées à ces chiffres.

Lecture de la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Subventions aux associations

Cette présentation fait suite à la commission culture du 3 octobre 2024 lors de laquelle le montant des subventions a été discuté.

Bernadette : le vote est un peu fastidieux car individuel. Cette année nous vous présentant un tableau regroupant les demandes.

Lecture des règles de retrait, les élus intéressés ne doivent pas prendre part au vote. Monsieur le Maire rappelle la peine encourue.

POINT N° 12 - CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2024

Objet : Subventions aux associations

Rapporteur : Mme Bernadette PORTE, Adjointe au Maire

Pour faire suite à l'étude des dossiers de demande de subventions transmis en Mairie et au travail de la Commission communale culture, patrimoine, festivités et vie associative, Madame Bernadette PORTE, adjointe, propose au Conseil Municipal de voter les subventions directes suivantes pour 2024.

Conformément à la recommandation de l'association des Maires de France et dans le cadre de l'article 432-12 du Code Pénal, il est conseillé de ne pas prendre part au vote, ni au travail préparatoire d'une subvention lorsqu'un élu est concerné par son implication dans une association.

En conséquence, Monsieur Damien LAGIER, Maire et membre de droit de chaque association domiciliée sur Marsanne ne prend pas part au vote.

Nom Association	2024	Elus ne prenant pas part au vote	Votes	Activités
A Mots Perchés	350,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Aide aux devoirs pour les enfants scolarisés à Marsanne tous les mardis et vendredis de 17 H à 18 H sauf vacances – Gouter de Noel et pique-nique de fin d'année
ADMR Cléon	300,00 €	Damien LAGIER Pascaline FREYDIER	Exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Amélioration de la qualité de vie au travail en formant les salariés, activités de lien social et récréatives aux bénéficiaires isolés
AGILAND Cléon	100,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Utilisation salle des Jonquilles, réunion d'assistantes maternelles dont 2 de Marsanne
Amicale Bouliste	300,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Réunion des boulistes régulières, Organisation de challenges
Amicale Sapeurs-Pompiers	300,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Banquet, Journée cohésion, Arbre de Noël, 123 interventions sur la commune de Marsanne

Amis du Vieux Marsanne	2 300,00 €	Damien LAGIER Bernadette PORTE Stéphane POLNARD Yolande URLACHER Fabrice NOCERA Pierre PETIT Yann REYNAUD	Exprimés : 8 Pour : 6 Contre : 2 Frédérique HUGON et Jean-Christophe HENRY Abstention : 0 Adoption à la majorité	Mise en valeur et conservation du patrimoine foncier, bâti et culturel public de la commune Journée du Patrimoine, Conférences Support ARTS PERCHES,
Association Emile Loubet	200,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Conférences, Animation avec les écoles sur Emile Loubet, visite village et maison natale en concertation avec les Amis du Vieux Marsanne... Travail avec des historiens, réédition d'archives... Ecriture d'un livre sur Emile Loubet
Association des Jeunes de Marsanne	300,00 €	Damien LAGIER Yolande URLACHER Pascaline FREYDIER	Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1 Adoption à l'unanimité	Buvette pour la cérémonie d'ouverture des JO, aménagement de la salle des Jeunes, chasse aux œufs pour les enfants de Marsanne, randonnée découverte faune et flore
LES 2 M Musique Marsannaise	600,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1 Adoption à l'unanimité	Cérémonies 8 mai, 14 juillet et 11 novembre + commémorations, les aubades du 14 août, cours de musique, Terra Potiers, maison de retraite, Corima, aubades, libération de Marsanne, Rando des 15
Club d'activités Féminines	300,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Activités de tricot crochet cuisine Marché de Noel et 1er mai, pour des associations de bienfaisance
Improvisation Théâtrale Ité&M	500,00 €	Damien LAGIER Axel VAN EXTER	Exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Remarque : Subvention comme garantie d'équilibrer son budget – Subvention exceptionnelle pour les 10 ans du Mondial d'Impro
Les Liens du Soin	300,00 €	Damien LAGIER Bernadette PORTE Marie DOURY	Exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Promouvoir la santé, le bien-être et le social, créer un lieu d'accueil (maison de santé médicale ou paramédicale), favoriser l'accueil de médecins, conférences, ateliers ... compléter les missions du CCAS dans l'accompagnement des séniors
Les Gazelles Ateliers et Spectacles	300,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Fiesta des Gazelles le 30/08/2024 dans un hangar mis à disposition par Alain CHARBIT le samedi qui précède la rentrée scolaire - Chorale 1 fois par semaine, atelier de chants 1 fois par mois - Subvention en soutien à LA FIESTA DES GAZELLES
Les Patchoulines	300,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	RDV Hebdo de couture, patchwork Loto maison de Retraite Journée de l'amitié Inter Club, expositions

MARSANNE BILLARD ASSOCIATION	300,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Intervention auprès des écoles pour faire un parallèle entre maths et billard, Découverte d'un sport ludique Championne du monde de billard présente dans l'association - Rencontre avec le public.
MJC	1 000,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Accueil tous les jours de différentes activités sportives et culturelles 217 adhérents
RCCM	400,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Dossier retourné après la commission Pas de présence au Forum des Associations - Demande de la Mairie pour la location d'un panneau partenaire
Tennis Club	300,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Ecole tennis mercredi matin, cours collectifs adultes dimanche matin, tournois, initiation pour les 2 écoles, convention avec office tourisme, cycle de tennis Santé
Union Marsannaise des Anciens Combattants	0,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Pas de demande pour cette année – L'UMAC a été le relais pour les repas de la commémoration des 80 ans de la libération de Marsanne – Ils ont contribué à hauteur de 450 €
ZAMM	3 000,00 €	Damien LAGIER Yann REYNAUD	Exprimés : 12 Pour : 11 Contre : 1 - Jean-Christophe HENRY Abstention : 1 - Frédérique HUGON Adoption à l'unanimité	Les Giboulées, Ze Festival, séance gratuite pour les scolaires des 2 écoles – Support Fête de la Musique fête de la Musique, prestation demandée par la Mairie
VIEILLIR AU VILLAGE PUY SAINT MARTIN	300,00 €	Damien LAGIER	Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité	Siège PUY SAINT MARTIN Demande non chiffrée Portage de repas aux aînés - Coût inférieur à 9 €
	11 750,00 €			

a) A mot perchés :
Damien LAGIER ne prend pas part au vote.

Jean-Christophe : demande des tableaux précédents.

b) ADMR : domicilié à Cléon mais intervient sur Marsanne
Damien LAGIER et Pascaline FREYDIER ne prennent pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) AGILAND : nouvelle association, réunion d'assistantes maternelles dont 2 marsannaises. Cléon leur donne 100€, pour acheter quelques jouets.

Damien ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

d) Amicale BOULISTE : même montant.

Damien ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

e) Amicale des sapeurs-pompier.

Damien ne prend pas part au vote.

Report du montant et liste des projets sont énoncés. 123 interventions sur 2023. La Laupie, Roynac Condillac fait partie de cet amicale 260 interventions.

Damien : on subventionne l'amicale ici pas les pompiers. Les interventions ne doivent pas entrer en compte. C'est plus la vie de la caserne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

f) Amis du vieux marsanne.

Cette année demande spéciale pour le support des arts perchés. Financement des groupes musicaux du 14/7.

Ne participent pas au vote : Damien, Stéphane, Yann, Yolande, Bernadette, Pierre, Fabrice.

Lancé par la mairie projet qui perdure.

Contre : 2 - Jean-Christophe HENRY et Frédérique HUGON.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

g) Association Emile LOUBET.

Deux jeunes passionnés d'Emile LOUBET, gros travail de recollement d'archive et rédaction d'un livre. Commission décision de 200€ pour ces jeunes qui sont toujours étudiants, an passé 300€, pour payer leur frais de déplacement.

Damien ne prend pas part au vote.

h) Associations des jeunes de marsanne.

Damien, Yolande et Pascaline ne prennent pas part au vote.

Abstention : 1 - Frédérique HUGON.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

i) 2 M musique marsannaise.

600€ demandés car se produisent à toutes les commémorations, participent à Terra Potiers, présents aux aubades, à la Corima, à la rando des 15... Ils ne font pas payer leurs prestations.

JC : donc pas gratuits puisqu'ils ont une facturation.

Marie : d'autres associations perçoivent des recettes + des subventions

Bernadette : comme la MJC

Damien : pas bon exemple. Chaque festivité qui voit se produire un groupe à une facturation.

Damien ne prend pas part au vote.

Abstention : 1 - Jean-Christophe HENRY.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

j) Club activités féminines.

Activités de crochet de tricot et de couture... bénéfice de leur vente reverser à des organismes de bienfaisance.

Damien ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Damien : Précision, le club d'activité féminines a décidé cette année de faire un don de 250€ au CCAS.

k) ITEM.

Ne prennent pas part au vote : Axel, Damien

Bernadette : Jean-Christophe prend part au vote ?

Jean-Christophe : je ne fais pas partie de cette association.

Axel : il n'a pas de rôle décisionnel

Axel : je milite pour que les subventions soient un soutien pas un dû, les événements doivent être assurés pour des événements. Lorsque je fais mon événement j'essaie d'atteindre mon objectif financier sans subvention. Pour moi il faudrait plutôt couvrir les risques. Les mairies ne devraient pas avoir à être distributeur d'argent.

Fabrice : les subventions sont octroyées sur étude d'un dossier complet.

Jean-Christophe : Je suis témoin de dire qu'Axel essaie de rentabiliser le projet et l'évènement.

Bernadette : il y a un dossier étudié quand même

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

l) Les liens du soin.

Ateliers, accompagnement, veut favoriser l'accueil

Ne prend pas part au vote : Damien, Marie, Bernadette

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

m) Les Gazelles.

L'association organise la fiesta des Gazelles dans un hangar mis à disposition par Alain CHARBIT, CHORAL+ Ateliers payants. Cette année, l'association est déficitaire sur la fiesta.

Damien ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

n) Les Patchoulines.

Damien ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ajouter le mot patchwork après couture

o) MAD billard

Pas encore subventionnés car ne font pas partie d'un club national, pas de professionnel, nous accueillons une championne dans l'asso... champion du monde, champion d'Europe.

Damien ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

p) MJC

Montant moins élevé car prise en charge du transport des packs Samia par la commune.

Damien ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

q) RCCM

Dossier retourné en retard, n'ont pas participé au forum des asso. Demande de la mairie pour la location d'un panneau partenaire 400€.

Bernadette : on peut ajouter 200€

Marie : c'est 400€ de panneau alors pas une subvention.

Damien : pas de logo de la commune actuellement, là il s'agit de louer le panneau en qualité de partenaire.

Fabrice : je trouve surprenant d'avoir à louer un panneau pour afficher le logo communal

Damien : je veux le panneau de la commune sur le stade

Fred : Ils ne le veulent peut-être pas

Yolande : ils n'ont qu'à entretenir le stade aussi

Damien : c'est symbolique

Fabrice : personnellement je ne mettrais rien sauf s'ils sont déficitaires.

Fred : ce ne sera pas eux qui auront les fonds en fait ce n'est pas une vraie subvention

Damien : c'était symbolique, bien avant que je sois maire je demandais déjà à avoir le logo de la commune sur le stade. Deux choix : soit je mets une bâche que je finance sur le stade communal Elie Cester soit je loue un panneau. Le premier sponsor est la COMMUNE nous participons à hauteur de 20K€ pour le rugby.

Marie : pourquoi on ne donne pas rien ?

Damien : justement, c'est symbolique, pour qu'ils se posent la question. S'ils avaient demandé 1000€ et qu'ils avaient rempli les conditions d'étude, ils l'auraient eu mais j'aurais détaillé pour qu'il comprenne le message.

Marie : du coup ce sera 400€ chaque année.

Damien ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

r) Tennis

Damien ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

s) UMAC

Ne font pas de demande mais je tiens à souligner qu'ils ont organisé le repas avec un cout de 450€ pour le projet de la commémoration. La commune les remercie.

Damien ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

t) ZAMM

Yann ne prend pas part au vote

Cette année support pour la fête de la musique en relais de la mairie, il demande à ce titre 3000€ qui correspond à cette festivité qui n'a pas eu de succès à la suite de la pluie.

Fabrice : ils font une campagne d'appel aux dons nous devons être présents en soutien.

Jean-Christophe : combien l'an passé ?

Bernadette 2500€

Jean-Christophe : ils pourraient faire attention aux cachets

Damien et Yann ne prennent pas part au vote.

VOTE : Contre : 1 – Jean-Christophe HENRY Abstention : 1 – Frédérique HUGON

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Marie : si ZAMM est support de la fête de la musique retombée indirecte pour la commune, c'est un investissement.

Bernadette : ça fait partie de l'attrait de la commune

Pierre : le défraiement des artistes à l'affiche était bien supérieur à la subvention de la commune ils cherchaient à faire du bénéfice par eux même grâce à la buvette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

u) Vieillir au village

Yolande : Maintenant que le vote est clos, je voudrais répondre aux attaques gratuites que nous avons entendues. L'Association des jeunes ma fille présidente, Dorian le fils de Pascaline est trésorier. Ils ont organisé la buvette pour la cérémonie d'ouverture avec l'aide de Monsieur le Maire, organise la chasse aux œufs avec une participation de 2€ alors que le coût réel était bien supérieur tous cela pour faire vivre leur village et créer une dynamique positive. La subvention votée ce soir sera réinvestie sur la salle des jeunes, à disposition de tous. Il ne doit pas y avoir de discussion sur le sujet. Cette association est ouverte à tous, il faut arrêter de dire n'importe quoi.

Pascaline : il faut rappeler que les enfants doivent prendre des responsabilités, il fallait monter cette association, avoir un engagement, les jeunes ont été élus. Les choses peuvent être discutées. Ils sont tous invités à participer avec plaisir. S'ils veulent la place se sera même avec plaisir. Nos enfants grandissent et deviennent étudiants, ils ont pris la place car sans cela l'association n'aurait pas pu exister, ils la donneront à d'autres volontiers.

Damien : cette association est là pour soutenir la vie locale.

Fred :...

Damien : je parle, j'aimerais qu'on ne me coupe pas.

Jean-Christophe : comme pour les panneaux

Damien : très bien. Il n'y a pas d'existence légale pour les CMJ, il n'y a pas de cadre, nous souhaitons réellement qu'il y ait un lien lorsque les enfants quittent l'école, un lieu d'accueil et un mouvement de partage. Jusqu'alors il n'y avait rien.

Pierre : les associations ont un énorme besoin d'adhérents, les valeurs de solidarité et de partage sont importantes et la participation aux associations les entraîne.

Questions diverses :

Jean-Christophe : contacter par Renard GEORGES, 80 ans qui a reçu la facture d'eau 2022, facturé 371m3. Mr POLNARD serait passé là-bas, ce monsieur vit seul chez lui.

Stéphane : légalement il n'entre pas dans le cadre de l'écrêtement légal. Il n'a pas su apporter la preuve de la fuite.

Jean-Christophe : deux piscines des Bastets en question, on m'a tenu des engagements pour la mairie, saisie par le trésor sur son compte en banque.

Damien : les services techniques y sont allés plusieurs fois. L'année d'après la consommation est normale, l'année d'avant aussi.

Jean-Christophe : donc s'il y a eu une fuite.

Damien : vu que vous n'avez pas payé d'eau pendant plusieurs années vous connaissez le sujet.

Jean-Christophe : vous avez pris des engagements et vous ne les avez pas respectés.

Fabrice : il a reçu un courrier explicatif.

Damien : il s'est passé quelque chose sur son réseau.

Stéphane : une chasse d'eau bloquée 8m3 par jour. Il y a un cadre légal.

Axel : il y a eu un événement on ne peut pas résoudre le problème que peut-on faire ?

Damien : Voir avec le trésor pour suspendre les prélèvements + vote au prochain conseil de la suppression ou la diminution de la dette.

Jean-Christophe : J'ai toujours payé mes factures d'eau

Damien : sauf qu'en 2020 et 2022 vous n'avez pas été facturé. Vous expliquerez aux marsannais que vous vous lavez à la cristalline

Yolande : je ne trouve pas normale de mettre au vote ce genre de chose.

Marie : peut-être que la question est plus liée à une difficulté financière de la personne âgée. Après je suis d'accord il y a un cadre.

Damien : Si lors des conseils il faut qu'on lève la main, on va y arriver. Si la question avait été posé différemment, telle que le fait Mme DOURY, monsieur HENRY je vous aurais répondu différemment. Votre première phrase est vous n'avez pas respecter vos engagements.

Jean-Christophe : je souhaite que le CCAS fasse quelque chose.

Damien : pensez-vous que monsieur RENARD soit cité ici. Le problème il est réglé techniquement. Vous auriez pu poser la question à Pascaline.

Jean-Christophe : ce monsieur me dit que par suite de votre visite, monsieur POLNARD lui a dit que l'on trouvera une solution et rien n'a été fait. Je souhaite juste que le problème soit réglé.

Damien vous n'avez pas parlé de la consommation

Stéphane : à la facturation, nous allons voir les compteurs pour toutes les consommations exceptionnelles, nous vérifions la présence de la fuite ou non et leur expliquons qu'il faut une facture de réparation de la fuite par un professionnel pour l'application d'un écrêtement légal.

Point jeunesse et sports :

Elections CME le 26 septembre 2024



Randonnée La Girly : le dimanche 20 octobre 2024



LA GIRLY

LA RANDO ROSE DE MARSANNE

MERCI À TOUS !

VOUS ÉTIEZ

733 PARTICIPANTS
POUR CETTE ÉDITION **2024**

Centre **Ressource**
Montélimar



4.117,30 € RÉCOLTÉS

ENTIÈREMENT REVERSÉS AU CENTRE RESSOURCE

RECORD
BATTU !



MARSANNE
DROME PROVÉNCALE

LA MUNICIPALITÉ REMERCIE SES PARTENAIRES POUR LEURS DONS
BOUCHERIE TOMAS (MARSANNE), CHARLES & ALICE (ALLEX),
MAISON CLAPOT (MARSANNE), LOU CAYOU (MARSANNE),
CROC DÉLI (CLÉON-D'ANDRAN), U EXPRESS (PUY-ST-MARTIN),
PROMOCASH (MONTÉLIMAR), CARREFOUR (MONTÉLIMAR),
SOPHIE ET ALRIC CHARBIT (MARSANNE), VIVAL (MARSANNE),
LES VERGERS DE MARSANNE - CHAZALET (MARSANNE),
U EXPRESS (LA BÉGUDE) ET PIANNA MASSAGE (MIRMANDE)

ET TOUS LES BÉNÉVOLES POUR LEUR TEMPS ET LEUR BONNE HUMEUR
PERMETTANT D'ACCUEILLIR AU MIEUX LES RANDONNEURS

TOUTE L'ÉQUIPE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS
LE DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025 !



Aménagement réfectoire cantine : début novembre 2024



Travaux City Stade





Point CCAS :

Suite ateliers 5 sens



MÉDIATHÈQUE MAURICE PIC

L'OREILLE CURIEUSE

*Souvenirs, souvenirs !
Les Trente Glorieuses en musique et en image*

Inscription :
ccas@marsanne.fr
07 66 13 06 76



itinérance!

Salle du cartonage
Chem. des buis - 26740 Marsanne

Judi 26 septembre - 16h15
Public Adulte - Entrée libre

04 78 92 22 62
Rd 6a Général de Gaulle - 38200 Montélimar
mediathque@montelimar-agglo.fr

MARSAANNE

Montélimar
Agglomération
RHÔNE & PROVENCE



The dansant

MERCREDI 2 OCTOBRE
À 15H00
SALLE DU CARTONNAGE

ANIMATION DENY BOUM

ORGANISÉ PAR LE CCAS

Priorité aux Marsannais dès 65 ans et sur inscription :

ccas@marsanne.fr ou 07 66 13 06 76



VOYAGE
MARDI 8
OCTOBRE
2024

RÉSERVÉ AUX
MARSANNAIS
DÈS 65 ANS

PRIORITÉ AUX + DE 70 ANS
ET PERSONNES ISOLEES

INSCRIPTION AVANT LE 20-07-2024



INFOS
CCAS@MARSANNE.FR
07 66 13 06 76



MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

après-midi JEUX DE SOCIÉTÉ

REJOIGNEZ-NOUS
POUR UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ !

Vous pouvez venir avec vos jeux de société, jeux de cartes et casino.

A partir de 14h30, en mairie,
Salle Justice de Paix.

GRATUIT

Ouvert à tous les Marsannais
de plus de 65 ans !

Organisé par le CCAS
ccas@marsanne.fr
07 66 13 06 76



La compagnie **La Ruche de Thalimelpo** présente

une comédie-chants réjouissante et décalée :

"L'absurdité humaine et sa manière folle d'y réagir"



ESPACE DES BUIS
MARSANNE
Samedi 16 Novembre 17h
A partir de 10ans

Entrée gratuite

Mise en scène : Jean-François COUSIN
Cheffe de chœur : Michèle CAMPBELL Musicien : Éric DUPUIS
laruchedethalimelpo@gmail.com





Les bénévoles du CCAS vous proposent une vente de cyclamens au profit du Téléthon :

- vendredi 29 novembre de 9h30 à midi sur le marché, place Auguste Canon
- dimanche 1er décembre de 9h30 à 11h30 devant la boulangerie Clapot

Prix unitaire : 8 €

Venez nombreux soutenir la recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires et les maladies génétiques rares !

Don sur internet : <https://don.telethon.fr>

Don par téléphone : 3637

Point culture :

Pocket painting, pour l'inauguration de St Felix. Idée de Leslie GREEN. On s'exprime sur des grandes feuilles et on découpe un rond. De l'autre côté on met une photo de plus de 20 ans pour les plus jeunes une photo d'eux avant 3 ans afin de faire le verso du rond. Prochain atelier le 7 décembre à la bibliothèque de 14 à 16h. L'idée est d'être le plus nombreux possibles de Marsannais à participer.

Présentation des photos de St FELIX.



Point Agglo :

Damien : **Affiche en mairie sur PLUIH : enquête anonyme**, vous pouvez remplir le questionnaire en ligne. Faites-le c'est important, il s'agit de savoir comment voyez-vous le territoire de demain. Post sur les réseaux à venir, déjà présent sur le site de la mairie.

Le conseil est clôturé à 21h36.